Présidence de Mme Janine Resplendino, présidente

Membres absents excusés : Jean-Luc Chollet ; Gianfranco Gazzola ; Pierre-Antoine Hildbrand ; Manuela Marti ; Gilles Meystre ; Sophie Michaud Gigon ; Fabrice Moscheni ; Elisabeth Müller ; Marlène Voutat ; Elisabeth Wermelinger

Membres absents non excusés : Matthieu Carrel ; Jean-Pascal Gendre ; Namasivayam Thambipillai.

Membres présents	86
Membres absents excusés	10
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	99

_____

Ouverture

La séance est ouverte à 20h55 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

_____

Rapport s/Rapport-préavis 2012/22

Politique municipale en matière de mendicité. Initiative « Stop à la mendicité par métier ! ». Contre-projet « Restreindre la mendicité sans criminaliser la pauvreté ». Réponse au postulat de Mme Isabelle Mayor et consorts intitulé « Mendicité à Lausanne : pour une étude approfondie du problème permettant d'apporter des solutions adéquates des points de vue de la protection de l'enfance, sanitaire, juridique, sécuritaire et humain ».

Rapportrice : Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) – rapport de majorité
Rapporteur : M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) – rapport de minorité

Discussion s/conclusion n°4

Mme Evelyne Knecht (La Gauche) ; M. Mathieu Blanc (PLR) ; Daniel Brélaz, syndic ; Jean-Michel Dolivo (La Gauche).

Vote s/conclusion n°4

Le Conseil, 45 oui, 31 non et 5 abstentions, **accepte** la conclusion n°4 de la commission de rejeter l'initiative « *Stop à la mendicité par métier !* »

Discussion s/conclusion n°5

La parole n'est pas demandée.

Vote s/conclusion n°5

Le Conseil, par une majorité de oui et quelques abstentions, **accepte** la conclusion n°5 de la commission de charger la Municipalité d'organiser le scrutin populaire avec les trois questions suivantes : *a)* Acceptez-vous l'initiative populaire « *Stop à la mendicité par métier !* » ? ; *b)* Acceptez-vous le contre-projet du Conseil communal « *Restreindre la mendicité sans criminaliser la pauvreté* » ? *c)* Si le peuple accepte à la fois l'initiative populaire « *Stop à la mendicité par métier !* » et le contre-projet du Conseil communal « *Restreindre la mendicité sans criminaliser la pauvreté* », est-ce l'initiative ou le contre-projet qui doit entrer en vigueur ?

Discussion s/conclusion n°6

La parole n'est pas demandée.

Vote s/conclusion n°6

Le Conseil, par 51 oui, 32 non et 1 abstentions, **approuve** la conclusion n°6 de la commission de recommander au peuple le rejet de l'initiative « *Stop à la mendicité par métier !* ».

Discussion s/conclusion n°7

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) ; M. Jean-Luc Laurent (UDC) qui demande le vote nominal ; M. Mathieu Blanc (PLR).

Demande de vote nominal

La demande de vote nominal sur la conclusion n°7 étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

Vote s/conclusion n°7

Le Conseil, par 52 oui, 29 non et 3 abstentions, **approuve** la conclusion n°7 de la commission d de recommander au peuple l'acceptation du contre-projet du Conseil communal « *Restreindre la mendicité sans criminaliser la pauvreté* ».

Résultats du vote Conclusion n°7

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
23	ABBET	Raphaël		NON
86	ADAM	Yves		OUI
99	ALLAZ	Christelle		OUI
84	ALVAREZ HENRY	Caroline		NVT
62	ANSÿÿMET	Eddy		OUI
61	AUBERT	Eliane		OUI
18	BEAUD	Valéry		OUI
14	BERGMANN	Sylvianne		OUI
52	BETTSCHART-NARBEL	Florence		OUI
15	BIELER	Benoit		ABS
53	BLANC	Christiane		OUI
59	BLANC	Mathieu		OUI
16	BONNARD	Claude		OUI
108	BOVET	Laurianne		NON
17	BRELAZ - BUCHS	Marie-Ange		OUI
111	BUCLIN	Hadrien		NON
28	BURGIN	Daniel		NON
40	CACHIN	Jean-François		OUI
42	CALAME	Maurice		OUI
87	CHAUTEMS	Jean-Marie		OUI
89	CHENAUX MESNIER	Muriel		OUI
33	CHRISTE	Valentin		NON
37	CLERC	Georges-André		NON
88	CLIVAZ	Philippe		OUI
73	CORBOZ	Denis		OUI

#	Nom	Prénom	Parti	Résult
110	CRAUSAZ MOTTIER	Magali		NON
48	DE HALLER	Xavier		OUI
54	DE MEURON	Thérèse		OUI
93	DECOLLOGNY	Anne-Françoise		OUI
109	DOLIVO	Jean-Michel		NON
38	DUCOMMUN	Philippe		NON
83	FALLER	Olivier		OUI
19	FERRARI	Yves		OUI
25	FRACHEBOUD	Cédric		NON
107	FRUND	Sarah		NON
76	GAILLARD	Benoît		OUI
45	GAUDARD	Guy		OUI
21	GEBHARDT	André		OUI
94	GHELFI	Fabrice		OUI
46	GILLARD	Nicolas		OUI
22	GRABER	Nicole		OUI
26	GRAF	Albert		NON
70	GRIN	Claude		NON
95	GUIDETTI	Laurent		OUI
47	HENCHOZ	Jean-Daniel		OUI
106	HUBLER	ALAIN		NON
96	IACH	Anÿÿÿ?ÿ''		OUI
105	JAQUET-BERGER	Christiane		NON
56	JEANMONOD	Alain		OUI
51	KLUNGE	Henri		OUI
104	KNECHT	Evelyne		NON
82	KNECHT	Mirelle		NON
68	LAPIOUE	Gaëlle		NON
36	LAURENT	Jean-Luc		NON
31	LITZISTORF SPINA	Natacha		OUI
50	LONGCHAMP	Françoise		OUI
32	MAYOR	Isabelle		OUI
98	MIVELAZ	Philippe		OUI
77	NEUMANN	Sarah		OUI
65	NSENGIMANA	Nkiko		NON
29	OBERSON	Pierre		NON
113	OPPIKOFER	Pierre-Yves		NON
66	OSTERMANN	Roland		OUI
103	PACCAUD	Isabelle		NON
102	PAYOT	David		NON
57	PERNET	Jacques		OUI
58	PERRIN	Charles-Denis		OUI
01	PETERS	Solange		NON
80	PHILIPPOZ	Roland		OUI
39	PICARD	Bertrand		OUI
79	RAPAZ	Roland		OUI
91	RASTORFER	Jacques-Etienne		OUI
69	REBEAUD	Laurent		NON
112	RESPLENDINO	Janine		NVT
67	ROSSI	Vincent		ABS
100	RUF	Florian		OUI
75	RUIZ	Francisco		OUI
97	SALZMANN	Yvan		OUI
27	SCHLIENGER	Sandrine		NON
30	STAUBER	Philipp		NON
20	TREZZINI	Giampiero		OUI
71	VELASCO	Maria		OUI
34	VOIBLET	Claude-Alain		NON
#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
60	WILD	Diane		OUI
90	ZUERCHER	Magali		ABS
78	ZURCHER	Anna		OUI

Discussion s/conclusion n°8

Jean-Michel Dolivo (La Gauche).

Vote s/conclusion n°8

Le Conseil, 35 oui, 13 non et 36 abstentions, **accepte** la conclusion n°8 de la commission de recommander au peuple, en cas d'acceptation à la fois de l'initiative populaire « *Stop à la mendicité par métier !* » et du contre-projet du Conseil communal « *Restreindre la mendicité sans criminaliser la pauvreté* », de donner la préférence au contre-projet du Conseil communal « *Restreindre la mendicité sans criminaliser la pauvreté* ».

Discussion s/conclusion n°9

La parole n'est pas demandée.

Vote s/conclusion n°9

Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et quelques abstentions, **accepte** la conclusion n°9 de la commission que si l'initiative est retirée dans les trente jours suivant l'affichage de la présente décision, le contre-projet devient règlement et est soumis au référendum facultatif.

Discussion s/conclusion n°10	Mme Isabelle Mayor (Les Verts) ; M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche).
Vote s/conclusion n°10	Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et quelques abstentions, **accepte** la conclusion n°10 de la commission d'approuver la réponse municipale au postulat de Mme Isabelle Mayor et consorts intitulé : « *Mendicité à Lausanne : pour une étude approfondie du problème permettant d'apporter des solutions adéquates des points de vue de la protection de l'enfance, sanitaire, juridique, sécuritaire et humain* ».
Discussion s/conclusion n°11	M. Jean-Luc Laurent (UDC) qui demande le vote nominal.
Demande de vote nominal	La demande de vote nominal sur la conclusion n°11 étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.
Discussion s/conclusion n°11 (suite)	M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) ; M. Mathieu Blanc (PLR) ; M. Philipp Stauber (UDC) ; M. Yves Ferrari (Les Verts) ; M Bertrand Picard (PLR) ; M. Yves Ferrari (Les Verts) qui dépose un amendement.
Amendement de M. Y. Ferrari s/conclusion n°11 Dépôt	« *d'accepter la nomination d'un policier médiateur ayant pour mission d'encadrer et de faciliter les contacts avec les personnes mendiantes de passage à Lausanne* »
Discussion s/amendement de M. Y. Ferrari	M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) ; M. Laurent Rebeaud (Les Verts) ; M. Yves Ferrari (Les Verts) ; M. Mathieu Blanc (PLR) ; M. Bertrand Picard (PLR) ; M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; Mme Gaëlle Lapique (Les Verts) ; M. Philippe Mivelaz (Soc.) ; M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) ; M. Yves Ferrari (Les Verts) ; M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique (LSP)
Vote s/Amendement de M. Yves Ferrari	Le Conseil, 13 oui, 56 non et 16 abstentions, **refuse** l'amendement de M. Yves Ferrari.
Vote s/conclusion n°11	Le Conseil, par 63 oui, 18 non et 4 abstentions, **approuve** la conclusion n°11 de la commission d'accepter la nomination d'un policier médiateur ayant pour mission d'encadrer et de faciliter les contacts avec les Roms de passage à Lausanne.

Résultats du vote
Conclusion n°11

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
23	ABBET	Raphaël		NON
86	ADAM	Yves		OUI
99	ALLAZ	Christelle		OUI
84	ALVAREZ HENRY	Caroline		OUI
62	ANSÿÿMET	Eddy		OUI
61	AUBERT	Eliane		OUI
18	BEAUD	Valéry		OUI
14	BERGMANN	Sylvianne		OUI
52	BETTSCHART-NARBEL	Florence		OUI
15	BIELER	Benoît		OUI
53	BLANC	Christiane		ABS
59	BLANC	Mathieu		OUI
16	BONNARD	Claude		OUI
108	BOVET	Laurianne		OUI
17	BRELAZ - BUCHS	Marie-Ange		OUI
111	BUCLIN	Hadrien		OUI
28	BURGIN	Daniel		NON
40	CACHIN	Jean-François		NON
42	CALAME	Maurice		OUI
87	CHAUTEMS	Jean-Marie		OUI
89	CHENAUX MESNIER	Muriel		OUI
33	CHRISTE	Valentin		NON
37	CLERC	Georges-André		NON
88	CLIVAZ	Philippe		OUI
73	CORBOZ	Denis		OUI
#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
110	CRAUSAZ MOTTIER	Magali		OUI
48	DE HALLER	Xavier		NON
54	DE MEURON	Thérèse		NON
93	DECOLLOGNY	Anne-Françoise		OUI
109	DOLIVO	Jean-Michel		OUI
38	DUCOMMUN	Philippe		NON
83	FALLER	Olivier		OUI
19	FERRARI	Yves		ABS
25	FRACHEBOUD	Cédric		NON
107	FRUND	Sarah		OUI
76	GAILLARD	Benoît		OUI
45	GAUDARD	Guy		NON
21	GEBHARDT	André		OUI
94	GHELFI	Fabrice		OUI
46	GILLARD	Nicolas		OUI
22	GRABER	Nicole		OUI
26	GRAF	Albert		NON
70	GRIN	Claude		OUI
95	GUIDETTI	Laurent		OUI
47	HENCHOZ	Jean-Daniel		ABS
106	HUBLER	ALAIN		OUI
96	iACH	Anÿÿÿ?ÿ''		OUI
105	JAQUET-BERGER	Christiane		OUI
56	JEANMONOD	Alain		OUI
51	KLUNGE	Henri		NON
104	KNECHT	Evelyne		OUI
82	KNECHT	Mirelle		OUI
68	LAPIQUE	Gaëlle		OUI
36	LAURENT	Jean-Luc		NON
31	LITZISTORF SPINA	Natacha		OUI
50	LONGCHAMP	Françoise		OUI
32	MAYOR	Isabelle		OUI
98	MIVELAZ	Philippe		OUI
77	NEUMANN	Sarah		OUI
65	NSENGIMANA	Nkiko		OUI
29	OBERSON	Pierre		NON
113	OPPIKOFER	Pierre-Yves		OUI
66	OSTERMANN	Roland		OUI
103	PACCAUD	Isabelle		OUI
102	PAYOT	David		OUI
57	PERNET	Jacques		OUI
58	PERRIN	Charles-Denis		OUI
81	PETERS	Solange		OUI
80	PHILIPPOZ	Roland		OUI
39	PICARD	Bertrand		NON
79	RAPAZ	Roland		OUI
91	RASTORFER	Jacques-Etienne		OUI
69	REBEAUD	Laurent		OUI
112	RESPLENDINO	Janine		NVT
67	ROSSI	Vincent		OUI
100	RUF	Florian		OUI
75	RUIZ	Francisco		OUI
97	SALZMANN	Yvan		OUI
27	SCHLIENGER	Sandrine		NON
30	STAUBER	Philipp		NON
20	TREZZINI	Giampiero		OUI
71	VELASCO	Maria		OUI
34	VOIBLET	Claude-Alain		NON
#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
60	WILD	Diane		ABS
90	ZUERCHER	Magali		OUI
78	ZURCHER	Anna		OUI

Discussion s/conclusion n°12

Mme Florence Bettschart Narbel (PLR) ; M. Philipp Stauber (UDC) ; Mme Françoise Longchamp (PLR) ; M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) ; M. Oscar Tosato, directeur d'Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale (EJCS) ; M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) ; M. Yves Ferrari (Les Verts) ; M. Jean-Luc Laurent (UDC) qui demande le vote nominal.

Demande de vote nominal

La demande de vote nominal sur la conclusion n°12 étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

Vote s/conclusion n°12

Le Conseil, 54 oui, 26 non et 5 abstentions, **accepte** la conclusion n°12 de la commission d'approuver le prélèvement, sur le fonds communal pour le développement durable et sur une période de quatre ans (2013 à 2016), d'un montant de 100'000 francs par an pour soutenir l'action de Terre des hommes en Roumanie, soit un total de 400'000 francs sur quatre ans.

Résultats du vote Conclusion n°12

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
23	ABBET	Raphaël		NON
86	ADAM	Yves		OUI
99	ALLAZ	Christelle		ABS
84	ALVAREZ HENRY	Caroline		OUI
62	ANSERMET	Eddy		NON
61	AUBERT	Eliane		NON
18	BEAUD	Valéry		OUI
14	BERGMANN	Sylvianne		OUI
52	BETTSCHART-NARBEL	Florence		NON
15	BIELER	Benoît		OUI
53	BLANC	Christiane		NON
59	BLANC	Mathieu		ABS
16	BONNARD	Claude		OUI
108	BOVET	Laurianne		OUI
17	BRELAZ - BUCHS	Marie-Ange		OUI
111	BUCLIN	Hadrien		OUI
28	BURGIN	Daniel		NON
40	CACHIN	Jean-François		NON
42	CALAME	Maurice		NON
87	CHAUTEMS	Jean-Marie		OUI
89	CHENAUX MESNIER	Muriel		OUI
33	CHRISTE	Valentin		NON
37	CLERC	Georges-André		NON
88	CLIVAZ	Philippe		OUI
73	CORBOZ	Denis		OUI

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
110	CRAUSAZ MOTTIER	Magali		ABS
49	DE HALLER	Xavier		NON
54	DE MEURON	Thérèse		OUI
93	DECOLLOGNY	Anne-Françoise		OUI
109	DOLIVO	Jean-Michel		OUI
38	DUCOMMUN	Philippe		NON
83	FALLER	Olivier		OUI
19	FERRARI	Yves		OUI
25	FRACHEBOUD	Cédric		NON
107	FRUND	Sarah		OUI
76	GAILLARD	Benoit		OUI
45	GAUDARD	Guy		NON
21	GEBHARDT	André		OUI
94	GHELFI	Fabrice		OUI
46	GILLARD	Nicolas		OUI
22	GRABER	Nicole		OUI
26	GRAF	Albert		NON
70	GRIN	Claude		OUI
95	GUIDETTI	Laurent		OUI
47	HENCHOZ	Jean-Daniel		NON
106	HUBLER	ALAIN		OUI
96	IACH	Anyyy?y''		OUI
105	JAQUET-BERGER	Christiane		OUI
56	JEANMONOD	Alain		NON
51	KLUNGE	Henri		NON
104	KNECHT	Evelyne		OUI
82	KNECHT	Mirelle		OUI
68	LAPIQUE	Gaëlle		OUI
36	LAURENT	Jean-Luc		NON
31	LITZISTORF SPINA	Natacha		OUI
50	LONGCHAMP	Françoise		NON
32	MAYOR	Isabelle		OUI
98	MIVELAZ	Philippe		OUI
77	NEUMANN	Sarah		OUI
65	NSENGIMANA	Nkiko		OUI
29	OBERSON	Pierre		NON
113	OPPIKOFER	Pierre-Yves		OUI
66	OSTERMANN	Roland		OUI
103	PACCAUD	Isabelle		OUI
102	PAYOT	David		OUI
57	PERNET	Jacques		ABS
58	PERRIN	Charles-Denis		ABS
81	PETERS	Solange		OUI
80	PHILIPPOZ	Roland		OUI
39	PICARD	Bertrand		NON
79	RAPAZ	Roland		OUI
91	RASTORFER	Jacques-Etienne		OUI
69	REBEAUD	Laurent		OUI
112	RESPLENDINO	Janine		NVT
67	ROSSI	Vincent		OUI
100	RUF	Florian		OUI
75	RUIZ	Francisco		OUI
97	SALZMANN	Yvan		OUI
27	SCHLIENGER	Sandrine		NON
30	STAUDER	Philipp		NON
20	TREZZINI	Giampiero		OUI
71	VELASCO	Maria		OUI
34	VOIBLET	Claude-Alain		NON
#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
60	WILD	Diane		NON
90	ZUERCHER	Magali		OUI
78	ZURCHER	Anna		OUI

Discussion (suite)

Mme Gaëlle Lapique (Les Verts) qui dépose un amendement.

Amendement de M. G. Lapique concl. n°13 (nouv.) Dépôt

« *de charger la Municipalité de mettre sur pied, au plus tard un an après l'adoption de ce rapport-préavis, une large campagne d'information sur les familles roms présentes à Lausanne, en collaboration avec les associations et les personnes concernées. Cette campagne devra avoir notamment pour but :*

- *de combattre les préjugés dont sont souvent victimes ces populations ;*
- *d'informer sur les raisons de leur migration, leurs conditions de vie ici, en Suisse, et dans leur pays d'origine.*
- *de leur donner la parole ;*

de créer des espaces de rencontre entre les Lausannois-es et les familles roms présentes sur Lausanne pour mendier. »

Discussion s/amendement de G. Lapique

Mme Thérèse de Meuron (PLR) ; Mme Françoise Longchamp (PLR) ; M. Bertrand Picard (PLR) ; M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) ; M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) ; M. Philippe Mivelaz (Soc.).

Vote s/Amendement de G. Lapique

Le Conseil, 37 oui, 32 non et 12 abstentions, **accepte** l'amendement de Mme Gaëlle Lapique.

Discussion (suite)

M. Vincent Rossi (Les Verts) qui dépose un amendement.

Amendement de M. Vincent Rossi concl. n°14 (nouv.) Dépôt

« *de charger la Municipalité d'évaluer les impacts, sur les mendiants aussi bien que sur la population lausannoise, des mesures présentées dans ce rapport-préavis, un an après leur introduction. Cette évaluation sera présentée au Conseil communal et à la population lausannoise* »

Discussion s/amendement de V. Rossi

M. Mathieu Blanc (PLR) ; M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Philippe Mivelaz (Soc.) ; M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) ; M. Vincent Rossi (Les Verts) ; M. Philippe Mivelaz (Soc.) ; M. Mathieu Blanc (PLR) ; M. Alain Hubler (La Gauche) ; M. Philipp Stauber (UDC) ; M. Daniel Brélaz, syndic ; M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) ; M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

Vote s/Amendement de V. Rossi

Le Conseil, 38 oui, 36 non et 6 abstentions, **accepte** l'amendement de M. Vincent Rossi.

Vote final s/rapport préavis 2012/22

Le Conseil, par 51 oui, 29 non et 4 abstentions, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. de prendre acte du rapport-préavis sur l'initiative : « *Stop à la mendicité par métier !* » ;
2. de constater la validité de l'initiative : « *Stop à la mendicité par métier !* » ;
3. d'accepter, à titre de contre-projet, l'ajout au Règlement général de police du nouvel article suivant :

   « Article 87 bis : L'exercice de la mendicité sur le domaine public, à savoir le fait de se tenir à la vue de chacun avec l'intention de demander l'aumône, est interdit lorsqu'il est insistant, gêne les passants ou consiste à les interpeller ou à les prendre à partie. L'incitation à l'exercice de la mendicité est également interdite.

   La mendicité organisée, à savoir la mendicité planifiée et préparée entre plusieurs individus, notamment en vue de déterminer et de se répartir des emplacements du domaine public pour l'exercice de la mendicité, dans le dessein de profiter du produit de la mendicité récolté par un tiers ou pour se procurer ou procurer à un tiers tout ou partie du produit de la mendicité est interdite.

   En outre, la mendicité est interdite dans les endroits où elle est de nature à troubler l'ordre et la tranquillité publics ou entraver la circulation sur la voie publique, notamment :

   – *dans les transports publics, aux arrêts de bus et de métro ainsi que sur les débarcadères et quais adjacents et aux alentours des gares ;*
   – *dans les marchés ;*
   – *à proximité, soit à au moins 5 mètres des horodateurs, machines à paiement, distributeurs d'argent et automates à billets de transports ;*
   – *à l'intérieur des magasins, commerces, cinémas, théâtres, musées, administrations publiques et établissements, ainsi qu'à proximité, soit à au moins 5 mètres de leurs entrées respectives et sur les terrasses ;*

– *dans les cimetières ainsi qu'à leurs entrées et à l'intérieur des lieux de cultes ;*

– *dans les jardins publics, parcs publics et zones de jeux.*

Il est interdit de mendier accompagné d'un mineur ou d'inciter un mineur à mendier.

Les cas de mendicité de mineurs, de mendicité en compagnie de mineurs ou d'incitation de mineurs à la mendicité sont systématiquement signalés à l'autorité cantonale compétente en matière de protection des mineurs.

Les sanctions auxquelles s'exposent les contrevenants sont fixées sur la base de la Loi cantonale sur les contraventions par la Commission de police. L'amende initiale s'échelonne de 1 à 500 francs, alors qu'en cas de récidive l'amende peut être portée jusqu'à 1000 francs.

La police peut appréhender et conduire au poste de police, aux fins d'identification et d'audition toute personne qui aura contrevenu à cette disposition.

Les dispositions du Code pénal suisse sont réservées, en particulier celles réprimant la contrainte (art. 181 CPS) et la traite d'êtres humains (art. 182 CPS). L'autorité municipale est tenue de se dessaisir immédiatement de toute cause ne relevant pas de sa compétence et de la transmettre sans retard à l'autorité compétente. »

4. de rejeter l'initiative « *Stop à la mendicité par métier !* » ;

5. de charger la Municipalité d'organiser le scrutin populaire avec les trois questions suivantes :

   a) Acceptez-vous l'initiative populaire « *Stop à la mendicité par métier !* » ?

   b) Acceptez-vous le contre-projet du Conseil communal « *Restreindre la mendicité sans criminaliser la pauvreté* » ?

   c) Si le peuple accepte à la fois l'initiative populaire « *Stop à la mendicité par métier !* » et le contre-projet du Conseil communal « *Restreindre la mendicité sans criminaliser la pauvreté* », est-ce l'initiative ou le contre-projet qui doit entrer en vigueur ?

6. de recommander au peuple le rejet de l'initiative « *Stop à la mendicité par métier !* » ;

7. de recommander au peuple l'acceptation du contre-projet du Conseil communal « *Restreindre la mendicité sans criminaliser la pauvreté* » ;

8. de recommander au peuple, en cas d'acceptation à la fois de l'initiative populaire « *Stop à la mendicité par métier !* » et du contre-projet du Conseil communal « *Restreindre la mendicité sans criminaliser la pauvreté* », de donner la préférence au contre-projet du Conseil communal « *Restreindre la mendicité sans criminaliser la pauvreté* » ;

9. que si l'initiative est retirée dans les trente jours suivant l'affichage de la présente décision, le contre-projet devient règlement et est soumis au référendum facultatif ;

10. d'approuver la réponse municipale au postulat de Mme Isabelle Mayor et consorts intitulé : « *Mendicité à Lausanne : pour une étude approfondie du problème permettant d'apporter des solutions adéquates des points de vue de la protection de l'enfance, sanitaire, juridique, sécuritaire et humain* » ;

11. d'accepter la nomination d'un policier médiateur ayant pour mission d'encadrer et de faciliter les contacts avec les Roms de passage à Lausanne ;

12. d'approuver le prélèvement, sur le fonds communal pour le développement durable et sur une période de quatre ans (2013 à 2016), d'un montant de 100'000 francs par an pour soutenir l'action de Terre des hommes en Roumanie, soit un total de 400'000 francs sur quatre ans.
13. de charger la Municipalité de mettre sur pied, au plus tard un an après l'adoption de ce rapport-préavis, une large campagne d'information sur les familles roms présentes à Lausanne, en collaboration avec les associations et les personnes concernées. Cette campagne devra avoir notamment pour but :
    - de combattre les préjugés dont sont souvent victimes ces populations ;
    - d'informer sur les raisons de leur migration, leurs conditions de vie ici, en Suisse, et dans leur pays d'origine.
    - de leur donner la parole ; de créer des espaces de rencontre entre les Lausannois-es et les familles roms présentes sur Lausanne pour mendier.
14. de charger la Municipalité d'évaluer les impacts, sur les mendiants aussi bien que sur la population lausannoise, des mesures présentées dans ce rapport-préavis, un an après leur introduction. Cette évaluation sera présentée au Conseil communal et à la population lausannoise.

Résultats du vote final

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
23	ABBET	Raphaël		NON
86	ADAM	Yves		OUI
99	ALLAZ	Christelle		OUI
84	ALVAREZ HENRY	Caroline		OUI
62	ANSÿÿMET	Eddy		NON
61	AUBERT	Eliane		OUI
18	BEAUD	Valéry		OUI
14	BERGMANN	Sylvianne		OUI
52	BETTSCHART-NARBEL	Florence		OUI
15	BIELER	Benoît		OUI
53	BLANC	Christiane		OUI
59	BLANC	Mathieu		OUI
16	BONNARD	Claude		OUI
108	BOVET	Laurianne		NON
17	BRELAZ - BUCHS	Marie-Ange		OUI
111	BUCLIN	Hadrien		NON
28	BURGIN	Daniel		NON
40	CACHIN	Jean-François		NON
42	CALAME	Maurice		OUI
87	CHAUTEMS	Jean-Marie		OUI
89	CHENAUX MESNIER	Muriel		OUI
33	CHRISTE	Valentin		NON
37	CLERC	Georges-André		NON
88	CLIVAZ	Philippe		OUI
73	CORBOZ	Denis		OUI

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
110	CRAUSAZ MOTTIER	Magali		NON
54	DE MEURON	Thérèse		OUI
93	DECOLLOGNY	Anne-Françoise		OUI
109	DOLIVO	Jean-Michel		NON
38	DUCOMMUN	Philippe		NON
83	FALLER	Olivier		OUI
19	FERRARI	Yves		OUI
25	FRACHEBOUD	Cédric		NON
107	FRUND	Sarah		NON
76	GAILLARD	Benoit		OUI
45	GAUDARD	Guy		OUI
21	GEBHARDT	André		OUI
94	GHELFI	Fabrice		OUI
46	GILLARD	Nicolas		OUI
22	GRABER	Nicole		OUI
26	GRAF	Albert		NON
70	GRIN	Claude		NON
95	GUIDETTI	Laurent		OUI
47	HENCHOZ	Jean-Daniel		OUI
106	HUDLER	ALAIN		NON
96	JACH	Anyyy?y''		OUI
105	JAQUET-BERGER	Christiane		NON
56	JEANMONOD	Alain		OUI
51	KLUNGE	Henri		OUI
104	KNECHT	Evelyne		NON
82	KNECHT	Mirelle		NON
68	LAPIQUE	Gaëlle		OUI
36	LAURENT	Jean-Luc		NON
31	LITZISTORF SPINA	Natacha		OUI
50	LONGCHAMP	Françoise		ABS
32	MAYOR	Isabelle		OUI
98	MIVELAZ	Philippe		OUI
77	NEUMANN	Sarah		OUI
65	NSENGIMANA	Nkiko		NON
29	OBERSON	Pierre		NON
113	OPPIKOFER	Pierre-Yves		NON
66	OSTERMANN	Roland		OUI
103	PACCAUD	Isabelle		NON
102	PAYOT	David		NON
57	PERNET	Jacques		OUI
58	PERRIN	Charles-Denis		OUI
81	PETERS	Solange		NON
80	PHILIPPOZ	Roland		OUI
39	PICARD	Bertrand		OUI
79	RAPAZ	Roland		OUI
91	RASTORFER	Jacques-Etienne		OUI
69	REBEAUD	Laurent		ABS
112	RESPLENDINO	Janine		NVT
67	ROSSI	Vincent		ABS
100	RUF	Florian		OUI
75	RUIZ	Francisco		OUI
97	SALZMANN	Yvan		OUI
27	SCHLIENGER	Sandrine		NON
30	STAUBER	Philipp		NON
20	TREZZINI	Giampiero		OUI
71	VELASCO	Maria		OUI
34	VOIBLET	Claude-Alain		NON
60	WILD	Diane		OUI
#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
98	[illegible]	Magali		ABS
18	[illegible]	Anna		OUI

Rapport s/Préavis 2012/30

Zone sportive de Vidy. Stade Pierre-de-Coubertin.
Remplacement de la piste d'athlétisme.

***Rapporteur* : M. Alain Jeanmonod (PLR)**

Discussion

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) ; M. Maurice Calame (PLR) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de Sport, Intégration et Protection de la population (SIPP).

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 2'100'000 francs destiné à couvrir les coûts de remplacement de la piste d'athlétisme du stade Pierre-de-Coubertin ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 à raison de 210'000 francs, par le budget de la Direction de la sécurité publique et des sports, Service des sports, rubrique 2101.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 2101.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;

4. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 la subvention attendue de la Fondation « Fonds du sport vaudois ».

Rapport s/Préavis 2012/15

Achat par la Fondation lausannoise pour la construction de logements (FLCL) de huit immeubles, propriété de la Casse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL), sis au chemin de Praz-Séchaud 11 à 10. Octroi d'un prêt chirographaire. Octroi d'un cautionnement solidaire.

***Rapporteur* : M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR)**

[*remplacé à la tribune par : M. Bertrand Picard (PLR)*]

Discussion

M. Bertrand Picard (PLR) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Philippe Mivelaz (Soc.) ; Mme Sylvianne Bergmann (Les Verts) ; M. Nicolas Gillard (PLR) ; M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) ; M. Yves Ferrari (Les Verts) ; M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique (LSP) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Grégoire Junod, directeur de LSP.

Vote

Le Conseil, par une majorité de oui, 3 non et 2 abstentions, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'autoriser la Municipalité à accorder à la Fondation lausannoise pour la construction de logements (FLCL) un prêt chirographaire de 3 600 000 francs, correspondant à 10% du prix d'achat des immeubles Praz-Séchaud 11 à 30, étant entendu que ce prêt sera accordé pour une durée non limitée, qu'il sera non amortissable et non remboursable pendant 20 ans au moins. Ce prêt chirographaire ne bénéficiera pas d'un taux d'intérêt fixe mais seulement d'un taux maximum équivalant au taux hypothécaire de référence majoré de 1% ;

2. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la commune de Lausanne, 30% des emprunts hypothécaires contractés par la Fondation lausannoise pour la construction de logements (FLCL), pour l'achat des immeubles Praz-Séchaud 11 à 30, par un cautionnement solidaire équivalant au maximum à 9 720 000 francs, conformément aux dispositions de l'art. 496 CO. ;

Clôture

La séance est levée à 22 h 50.

La présidente : Le secrétaire :

....